

NAO 2020 hypermarchés

La CFDT ne signera pas un projet d'accord insuffisant et qui ne prend pas en compte les conditions de travail.



Délégués syndicaux en réunion à Evry

Les délégués CFDT des hypers qui se sont réunis le 26 février dernier à Evry (après avoir consulté les salariés) ont voté contre la signature du projet d'accord de la direction. En dehors du fait qu'aucune proposition phare de la CFDT n'a été retenue, ce désaccord est motivé par trois raisons :

1 En premier lieu, il n'y a aucune mesure concernant les conditions de travail, alors que celles-ci se dégradent suite à la réduction des effectifs (RCC de 3 000 départs) et à la mise en place du projet EOS. **Tous les indicateurs sont dans le rouge ! L'enquête de la CFDT « Je Note Ma Boîte »** qui totalise déjà près de 7 000 réponses est sans appel : les **salariés souffrent**, leur charge de travail augmente et ils affirment **ne pas être entendu par leur hiérarchie**. La CFDT avait proposé la mise en place d'un accord de **groupes d'expression sur les conditions de travail dans chaque établissement** (comme la loi le permet) et le renouvellement d'un budget « matériels ». Ces revendications sont restées lettre morte. **Manifestement, la direction est dans le déni !**

**JE
NOTE
MA
BOÎTE**

BAROMÈTRE DES SALARIÉ·E·S CARREFOUR



2 La loi prévoit désormais un ensemble de mesures facilitant le **déplacement des salariés domicile/lieu de travail** ; la création d'un chèque transport ; la promotion des moyens de transport écologiques. **Là aussi, la**

direction est restée sourde à nos nombreuses revendications. Des réunions seront organisées dans les établissements mais aucun budget n'est prévu (autant dire que rien ne se fera dans ces conditions).



3 Nous attendions l'annonce du montant des primes de groupe pour nous prononcer et il apparaît finalement (comme nous nous en doutions), que l'augmentation de salaire proposée par Carrefour (1.6% en janvier) **ne maintiendra pas le pouvoir d'achat** par rapport à 2019. **Le non versement de la prime « Macron » cette année,** ne sera que partiellement compensée



par la hausse de la prime de groupe (723€ au lieu de 655€ en 2019). Cela représente donc une **perte de 132 €**

en moyenne pour les salariés des hypers.

La CFDT - Carrefour proposera dans les semaines qui viennent à ses délégués, des actions pour obliger la direction à prendre en compte nos différentes revendications.